

## Extrait des délibérations du Conseil départemental

RÉUNION DES 14 ET 15 DÉCEMBRE 2021

DELIBERATION N° 21CD06-15

VOIRIE DEPARTEMENTALE

L'an deux mil vingt et un et le Mardi quatorze Décembre, à onze heures vingt, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 22 novembre 2021, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental,

*Présents : Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Marie-Hélène ROQUETTE, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS, Christophe VIDAL.*

*Absent(s) Excusé(s) : Jean-Yves BONY (donne pouvoir à : Marie-Hélène CHASTRE), Annie DELRIEU (donne pouvoir à : Philippe FABRE), Vincent DESCOEUR (donne pouvoir à : Bruno FAURE), Isabelle LANTUEJOUL (donne pouvoir à : Marie-Hélène ROQUETTE).*

Secrétaire de séance : Sophie BENEZIT

Rapporteur : Didier ACHALME

### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et des avis émis par les Commissions et après en avoir délibéré,

*Par 26 voix pour et 4 abstentions (Pierre MATHONIER - Stéphane FRECHOU - Magali MAUREL - Valérie RUEDA).*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°16CP03-01 de la Commission Permanente du 29 avril 2016 approuvant le Pacte Régional pour le Cantal 2016-2021 ;

Vu la délibération n°17CD-05 du Conseil départemental du 24 mars 2017 approuvant la convention départementale pour le Cantal du volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 ;

- **VALIDE** le programme d'investissement 2022 sur la voirie départementale et les principes posés quant à l'entretien et l'exploitation de cette dernière.

- **DECIDE** de l'inscription au Budget Primitif du Département, pour l'exercice 2022, d'un montant total de 16 518 000 € de crédits de paiements en dépenses d'investissement.

- **DECIDE** de l'inscription au Budget Primitif du Département, pour l'exercice 2022, d'un montant total de 6 650 000 € en dépenses de fonctionnement (hors frais de personnel et matériel).

- **DONNE** délégation à la Commission Permanente pour adapter, en cours d'année et dans les enveloppes budgétaires votées, les différents programmes de travaux en cours d'établissement.

- **AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil départemental à engager les consultations et à signer les marchés correspondants.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**Bruno FAURE**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

Accusé de réception en préfecture  
015-221500010-20211214-lm12cc014ee0999-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2021  
Date de réception préfecture : 17/12/2021